



N°3666  
Entrée le 16.02.2026  
Chambre des Députés

Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 17.02.2026  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Le Parlement européen a récemment approuvé de nouvelles règles visant à clarifier et à renforcer le concept de pays tiers sûrs dans le cadre du Pacte européen sur l'asile et la migration, ainsi que la première liste commune de pays d'origine sûrs au niveau de l'Union européenne. Ces règles permettront d'accélérer le traitement des demandes d'asile et de clarifier les conditions dans lesquelles un pays tiers pourra être considéré comme sûr pour les demandeurs d'asile ou de protection internationale. Elles offrent aux États membres une plus grande marge de manœuvre pour appliquer ces concepts tout en maintenant des garanties juridiques.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures :

- Monsieur le ministre envisage-t-il de compléter la liste des pays tiers sûrs par un règlement grand-ducal ?
- Quel est l'avis de Monsieur le ministre sur les pays considérés comme sûrs au niveau européen et estime-t-il que ces choix correspondent à l'évaluation faite par le Luxembourg ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Liz Braz  
Députée